

INTERVENTION DE ROGER MELLOUËT
VICE-PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL DU FINISTERE
PRESIDENT DE LA COMMISSION FINANCES, EVALUATION ET SERVICE PUBLIC DEPARTEMENTAL

Séance plénière du Conseil général du Finistère du 16 décembre 2013
Contexte financier du Débat d'orientations budgétaires pour 2014
(seul le prononcé fait foi)

Monsieur le Président,
Cher-es collègues,

Comme chaque année, ce débat d'orientation budgétaire nous permet de dresser un portrait de la santé financière de la collectivité et de tracer des perspectives d'action pour l'année à venir.

Notre gestion responsable mais néanmoins ambitieuse du budget départemental se retrouve dans les indicateurs énumérés dans le rapport qui vous a été adressé. L'Etat des finances de notre collectivité permet d'envisager sereinement la poursuite des politiques publiques menées au bénéfice du Finistère et des Finistériens, tout en menant les réflexions à même d'actualiser les objectifs et les moyens dédiés à ces actions.

Pourtant, l'élaboration du prochain budget doit tenir compte d'un contexte marqué par une situation économique, sociale et financière tendue. Notre Président en a largement parlé en introduction de nos débats.

Au niveau national, le scénario retenu dans le projet de loi de finances envisage une amélioration de l'environnement international qui aurait un impact positif sur l'économie française. Par ailleurs, la demande des ménages serait soutenue par le redémarrage de l'emploi.

Concernant notre département, il nous semble inévitable de prévoir pour 2014 un accroissement des dépenses de solidarités, notamment celles dédiées aux allocations RSA. La situation économique très difficile de certains secteurs économiques comme l'agroalimentaire impose en effet à la collectivité d'anticiper l'impact que cela pourra avoir sur les demandes d'allocations de solidarité.

Ces contraintes sur nos dépenses se retrouvent également sur nos recettes.

Notre autonomie fiscale reste toujours extrêmement limitée à environ 10% de nos recettes. Quant aux autres ressources telles que la CVAE ou les droits de mutation, elles sont étroitement liées à la conjoncture économique ce qui nous invite donc à la prudence dans nos prévisions pour l'année à venir.

Ce constat d'aujourd'hui confirme les craintes exprimées depuis plusieurs années par les Départements. L'inadéquation entre les ressources et les responsabilités des départements en matière de politiques sociales est encore et toujours d'actualité. C'est donc une bonne nouvelle que celle de voir mit en œuvre d'un pacte de confiance et de responsabilité entre l'Etat et les départements qui leur alloue de nouvelles recettes et renforce la péréquation entre départements.

Mais concrètement, quels sont les chiffres de ce débat d'orientation budgétaire ?

A la date d'aujourd'hui, nos recettes réelles de fonctionnement sont évaluées à 813 M€ pour 2014, en progression de 3,8 % par rapport au dernier BP.

Les dotations de l'Etat sont très contraintes du fait de la contribution des collectivités locales à l'effort de redressement des comptes publics. La Dotation Globale de Fonctionnement devrait donc passer de 203 M€ en 2013 à 197 M€ en 2014 pour notre département.

Les allocations compensatrices devraient être minorées d'environ 1 M€ pour le Finistère, soit 11 M€ pour l'année prochaine.

Les autres dotations de fonctionnement sont gelées. Seuls les concours de la Caisse Nationale de Solidarité et d'Autonomie devraient légèrement progresser.

Concernant la péréquation, il existe déjà deux fonds de péréquation horizontaux, qui permettent d'attribuer aux départements défavorisés une partie des ressources des départements les plus riches. Ils portent sur les DMTO et la CVAE. Nous ne sommes pas concernés par ce dernier. Par contre, nous avons reçu 5,2 M€ au titre du « fonds DMTO » en 2013. En 2014, compte tenu de la baisse attendue des montants prélevés au niveau national, le montant estimé serait de 3,8 M€.

Par ailleurs, à compter de 2014, la péréquation verticale va être accentuée grâce aux 830 M€ issus des frais de gestion de la Taxe foncière sur les propriétés bâties. A ce jour, ce sont 10,4 M€ qui sont attendus à ce titre.

Le pacte de confiance et de responsabilité entre l'Etat et les collectivités locales prévoit également que les départements pourront notamment augmenter le taux des DMTO de 0,7 points, et ainsi le porter de 3,8 % à 4,5 %, étant entendu qu'une part de cette hausse est prélevée pour renforcer la péréquation entre collectivités. Cette mesure répond de la même façon aux attentes des Conseils généraux de disposer de ressources à la hauteur des responsabilités en matière de versement des allocations de solidarités. Pour le Finistère, une recette nouvelle de 10 M€ peut être évaluée avec cette modification des taux.

Concernant la Taxe foncière sur les propriétés bâties, seule taxe sur laquelle notre Assemblée a un pouvoir de vote, notre taux finistérien actuellement en vigueur est de 14,97 %. La dernière augmentation date de 2011 et il reste inférieur à la moyenne nationale qui est de 15,18 %. Compte tenu de la variation des bases pour 2014, le produit attendu serait de 145 M€, sans augmentation de taux.

Enfin, seul impôt économique perçu par le Département, la Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises est directement liée au dynamisme économique du territoire sur lequel elle est perçue. Toutefois, malgré la crise économique, le produit de CVAE perçu par le Département progresse. L'évolution pour 2014 serait de 2 %, soit un produit attendu de 75,5 M€.

Avec des ressources qui stagnent globalement et des dépenses qui subissent une tendance à la hausse, l'épargne dégagée par la collectivité pour investir est sous pression. Pour autant, le niveau d'épargne nette reste à un niveau satisfaisant et permet de limiter le recours à l'emprunt. L'endettement de notre institution reste donc largement inférieur aux départements comparables. Au 1^{er} janvier 2013, l'encours était de 276 € par habitant contre 489 € en moyenne.

Enfin, sans entrer dans le détail, quelques données générales sur les dépenses envisagées pour l'année qui vient.

Le travail réalisé à ce jour sur l'évaluation des dépenses de fonctionnement 2014 fait apparaître un besoin de l'ordre de 747 M€, soit une augmentation de 3,5 % par rapport au BP 2013.

Comme je l'ai déjà dit, les postes en augmentation concernent principalement les actions menées dans le domaine de l'action sociale et tout particulièrement les allocations RSA, les actions en faveur de l'enfance et de la famille et l'accompagnement des personnes en situation de handicap. Je laisse le soin aux élus qui le souhaitent d'en dire davantage sur les actions envisagées pour les douze prochains mois.

Du côté des investissements, notre collectivité poursuivra en 2014 son effort d'intervention sur l'ensemble du territoire, notamment sur les questions d'accessibilité, de logement, de modernisation des collèges ou encore d'aménagement du territoire. Pour 2014, l'effort d'investissement sera au moins aussi important que celui prévu au BP 2013, soit plus de 150 M€.

Gestion responsable, solidarité envers les Finistériens en difficulté et maintien des investissements pour l'avenir du Finistère : tel pourrait être résumé le projet de budget de notre collectivité pour l'année 2014.